

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet à 18 heures 30, les Membres composant le Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur Romain MARIA, Maire, pour la tenue de la séance ordinaire publique qui s'est déroulée en Mairie, à laquelle ils ont été convoqués par courriel le 26 juin 2026, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. MARIA, Maire,

M. CAPITANIO, Mme PEREZ, M. BARNOYER, Mme HARDY, M. CHAULIEU, Mme BÉYO, M. BORDIER, Mme YVENAT, Mme FRANCKHAUSER

Adjoints au Maire

M. SAMBA, Mmes CHAPTAL, DELESSARD, M. AVISSE, Mme NGUYEN, MM. DAB, FRANÇINI, TONNELIER, MOTTEAU, Mmes FORTIN, LEMOINE, DOUIS, MOUTAT, MM. DELEUSE, MAROUF, RISCH, Mmes CHARLES, PHILIPONET, M. TENDIL, Mmes LEYDIER, PAUL, LATOUR, PANASSAC, JADLA, MM. COGNET, POHU, MANGIN, PAGÈS, Mme ALTUN

Conseillers Municipaux

Absents représentés :

conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. SIMEONI ayant donné mandat à M. CAPITANIO

M. HUGON ayant donné mandat à M. BARNOYER

M. FRESSE ayant donné mandat à Mme BÉYO

Mme ROBLOT ayant donné mandat à Mme YVENAT jusqu'à la question n°1

Mme CUSSAC ayant donné mandat à Mme HARDY

M. CHARRIER ayant donné mandat à M. CHAULIEU

Les Membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal pour la présente session.

M. CAPITANIO ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Ces formalités remplies la séance du Conseil Municipal a commencé à 18 heures 30.

Assistaient également au Conseil Municipal :

M. SOLER, Directeur Général des Services,

M. CARLIER, Directeur Général Adjoint des Services,

Mme BALLIN, Directrice Générale Adjointe des Services,

Mme DEBLONDE, Directrice Générale des Services Techniques,

M. MATHET, Directeur de Cabinet,

Mme RAIMOND, Responsable du Secrétariat Général,

M. COELHO, Responsable du pôle des assemblées et de la Sécurité,

M. TACHEAU, Chargé de relations élus/administrés.

Approbation du procès-Verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2026

Après interventions de Mme Panassac, M. Mangin

Les Membres du Conseil Municipal, APPROUVENT le procès-verbal de la séance du mardi 9 juin 2026. Mmes Panassac, Jadla, MM. Cognet, Pohnu, Mangin, Pagès, Mme Altun ayant voté contre.

Arrivée de Madame ROBLOT, Conseillère Municipale.

AFFAIRES JURIDIQUES ET COMMANDE PUBLIQUE

1 – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte d'échange foncier entre la Ville de Maisons-Alfort et l'État portant sur les emprises du nouveau et de l'actuel Commissariat de Police.

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Après interventions de Mme Altun, Mme Panassac

Après en avoir délibéré, votée par 42 voix pour et 3 voix contre (MM. Mangin, Pagès, Mme Altun).

2 – Approbation de la modification n°1 au contrat de concession relatif à l'exploitation des espaces de restauration de la Maison de l'Environnement.

Sur le rapport de Mme Franckhauser

Après intervention de M. Cognet

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix pour et 4 abstentions (Mmes Panassac, Jadla, MM. Cognet, Pohnu).

3 – Approbation de la convention portant mise à disposition d'une dépendance domaniale du SIAAP - square Amédée Chenal - au bénéfice de la commune.

Sur le rapport de M. Barnoyer

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

4 – Approbation de la convention de mise à disposition d'un cinémomètre par le Commissariat de Police Nationale de Maisons-Alfort au profit de la Ville de Maisons-Alfort.

Sur le rapport de M. Chaulieu

Après interventions de M. Mangin, Mme Jadla, M. Capitanio

Après en avoir délibéré, votée par 41 voix pour et 4 abstentions (Mmes Panassac, Jadla, MM. Cognet, Pohnu).

5 – Approbation de la convention de mise à disposition d'équipements sportifs situés au 80 rue du 11 novembre 1918 au profit de la Jeunesse Sportive d'Alfort Tennis (JSA Tennis).

Sur le rapport de M. Bordier

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

6 – Adhésion à l'association du COTER du numérique.

Sur le rapport de M. Risch

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

7 – Approbation de la réitération de garantie communale d'emprunt à l'Entreprise Sociale pour l'Habitat (ESH) de Maisons-Alfort associée au réaménagement du prêt de financement GAIA CT de l'opération « Foncier / Aménagement » située 14-16 rue Charles Martigny auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 4.756.025,00 euros.

Sur le rapport de M. Dab

Après interventions de M. Pagès, M. Cognet

Après en avoir délibéré, votée à l'unanimité.

8 – Actualisation des tarifs du Conservatoire Municipal de musique de danse et d'art dramatique Henri Dutilleul à compter du 1^{er} septembre 2026.

Sur le rapport de Mme Yvenat

Après interventions de Mme Altun, M. Pohnu

Après en avoir délibéré, votée par 42 voix pour et 3 voix contre (MM. Mangin, Pagès, Mme Altun).

9 – Actualisation des tarifs de locations des courts de tennis municipaux situés au Parc La Fontaine et au complexe Sportif Maurice Cubizolles à compter du 1^{er} septembre 2026.

Sur le rapport de M. Bordier

Après intervention de M. Mangin

Après en avoir délibéré, votée par 42 voix pour et 3 voix contre (MM. Mangin, Pagès, Mme Altun).

10 – Fixation des ressources plancher et plafond et des taux d'efforts pour le calcul des participations familiales au sein des établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) de la commune pour l'année 2026.

Sur le rapport de Mme Perez

Après en avoir délibéré, votée par 42 voix pour et 3 abstentions (MM. Mangin, Pagès, Mme Altun).

11 – Approbation du projet de Règlement Budgétaire et Financier.

Sur le rapport de M. le Maire

Après interventions de M. Pagès, M. Cognet

Après en avoir délibéré, votée par 38 voix pour et 7 voix contre (Mmes Panassac, Jadla, MM. Cognet, Pohnu, Mangin, Pagès, Mme Altun).

VOEUX

12 – Vœu relatif aux nouveaux projets polluants dans le Val-de-Marne et pour une véritable prise en compte de la santé environnementale.

Après interventions de M. Pagès, Mme Panassac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal rejette le vœu par 38 voix contre et 7 voix pour (Mmes Panassac, Jadla, MM. Cognet, Pohnu, Mangin, Pagès, Mme Altun).

Questions diverses

Monsieur Mangin indique, en préambule, que Monsieur le Maire avait été destinataire par courrier de la question qu'il souhaite soumettre au Conseil Municipal et lui demande de confirmer qu'il en avait bien connaissance. Il précise qu'il s'agit d'une seule question, mais que celle-ci étant particulièrement longue, il en fera une synthèse. Il demande toutefois que l'intégralité de la question adressée à Monsieur le Maire soit annexée au procès-verbal, celle-ci n'ayant pas été communiquée par écrit aux membres du Conseil Municipal (la question complète est jointe en annexe au présent Procès-Verbal).

Monsieur Mangin indique que sa question concerne le recyclage des vêtements à Maisons-Alfort. Il rappelle qu'il existait auparavant seize points de collecte de vêtements sur le territoire communal, contre seulement deux aujourd'hui : un point de collecte de la Croix-Rouge situé aux Planètes et un conteneur Tisseco dans le quartier d'Alfort. Il précise que la carte disponible sur le site Service-Public.fr indique encore cinq points de collecte, alors que quatre d'entre eux n'existeraient plus. Il souligne que de nombreux Maisonnais, sensibles aux questions d'écologie, de réemploi et de recyclage, souhaitent pouvoir trier et recycler leurs textiles dans de bonnes conditions.

Monsieur Mangin indique que les textiles jetés avec les ordures ménagères ou abandonnés dans des dépôts sauvages peuvent être une source de pollution, notamment en raison des émissions de gaz à effet de serre et de polluants dans les décharges, mais aussi des microplastiques qui peuvent se retrouver dans les eaux souterraines ou les cours d'eau. Il précise que selon les éléments qu'il a transmis à Monsieur le Maire, la collecte des vêtements usagés représenterait pour Maisons-Alfort environ 250 tonnes de déchets supplémentaires à traiter chaque année par la collectivité. Il évoque également les dommages que les textiles peuvent causer aux installations de traitement des déchets, notamment lorsqu'ils s'enroulent autour des machines de tri de la poubelle jaune ou des équipements des fours d'incinération. Il précise par ailleurs que l'enfouissement ou l'incinération des textiles sont interdits en France depuis 2009 lorsqu'il existe des filières de valorisation de la matière, et qu'ils sont interdits en Europe depuis janvier 2025. Il considère que la commune pourrait, dans ce contexte, rencontrer des difficultés au regard des réglementations françaises et européennes relatives à la valorisation des matières.

Monsieur Mangin indique que plusieurs propositions avaient été formulées dans son courrier. Il estime notamment que la Ville pourrait soutenir les structures existantes afin d'augmenter leur activité et les accompagner dans leur développement sur le territoire communal. Il rappelle que la collecte et la valorisation des déchets relèvent de la compétence du territoire. Il souligne que Maisons-Alfort est l'une des communes les plus importantes de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois et qu'à ce titre, la commune dispose devrait faire valoir sa position dans l'orientation de la politique territoriale et qu'elle pourrait porter une démarche innovante sur cette question, voire devenir chef de file dans ce domaine à l'échelle territoriale.

Il propose également que la Ville accompagne les acteurs présents sur le territoire en facilitant leur mise en relation et la création de nouveaux réseaux consacrés à la valorisation des vêtements usagés. Il demande donc à Monsieur le Maire ce que la Ville compte faire dans ce domaine.

Monsieur le Maire indique que la question du recyclage des textiles constitue un véritable sujet et une réelle difficulté, qui ne concerne pas uniquement Maisons-Alfort. Il précise que les collectes de textiles n'ont pas été arrêtées sans raison, mais du fait de difficultés importantes dans leur fonctionnement et leur gestion. Il souligne néanmoins que l'enjeu du recyclage des textiles reste important. Il rappelle que cette compétence a été transférée au territoire et ne relève donc plus directement de la commune. Il précise que les Maisonnais peuvent toujours déposer leurs textiles, notamment dans les déchetteries, tout en reconnaissant que cette solution ne suffit pas.

Monsieur le Maire indique que le territoire ParisEstMarne&Bois a conclu, en décembre dernier, une convention avec l'éco-organisme Refashion qui présentera tout un ensemble de nouveaux dispositifs et de nouveaux points de collecte dans les différentes communes du territoire. Il précise qu'une campagne de collecte doit débuter à l'automne pour les textiles, puis être complétée par des points de collecte spécifiques qui pourront être développés et étendus.

Monsieur Pohu souhaite intervenir au sujet des horaires d'ouverture du Centre Aquatique. En effet, il indique aux membres du Conseil Municipal qu'il avait adressé, le 23 juin dernier, un courrier dans lequel il formulait deux demandes et qu'il souhaite aujourd'hui les reformuler lors de ce Conseil Municipal. La première concerne la décision prise par la Ville d'ouvrir des créneaux supplémentaires pendant la période de canicule récemment traversée, représentant plus de 11 heures d'ouverture supplémentaires par semaine. Il estime que cette décision doit être saluée et demande si cet élargissement des horaires pourrait être reconduit en cas de nouvelles périodes caniculaires, que ce soit cette année ou dans les années à venir, cette mesure ayant été particulièrement appréciée. La seconde demande concerne une réforme des horaires d'ouverture de la piscine. En effet, il considère que les horaires actuels sont insuffisants et propose de les élargir afin de permettre notamment aux personnes actives de profiter davantage de ce service public, qu'il considère comme extrêmement important.

Monsieur Pohu indique que la piscine ne constitue pas seulement un moyen de se rafraîchir. Elle représente également, selon lui, un enjeu de santé publique et joue un rôle important dans la prévention des noyades. Il indique que son groupe est prêt à travailler sur un projet reposant sur trois piliers. Le premier serait de maintenir un service de qualité, aussi bien pour les usagers que pour les agents. Le deuxième consisterait à proposer des horaires plus larges et plus facilement accessibles. Enfin, le troisième aurait pour objectif de garantir l'équilibre financier du dispositif.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Pohu s'il sait pourquoi des créneaux supplémentaires ont été ouverts et pour quelle raison cette décision a été prise. Il lui demande également s'il pense que la majorité municipale, après avoir échangé sur ce sujet il y a un mois, s'est finalement dit que ce serait une bonne idée et qu'elle n'y avait pas pensé auparavant. Il rappelle qu'une réponse avait déjà été apportée et que la situation avait déjà été expliquée. Il précise qu'il va donc reprendre les explications, mais considère aussi qu'il n'est pas possible, à un moment donné, de diffuser constamment de fausses informations auprès de la population, comme le font les élus de l'opposition.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Pohn avait, dans un premier temps, indiqué que la piscine était ouverte 28 heures par semaine. Puis, après avoir effectué ses calculs, il s'est rendu compte que la piscine était en réalité ouverte 33 heures par semaine.

Monsieur le Maire lui a ensuite expliqué que ces 33 heures correspondaient uniquement aux horaires d'ouverture au public. Il précise que la piscine de Maisons-Alfort ne se résume pas à son ouverture au public et qu'elle accueille également d'autres usagers. Il rappelle qu'à Maisons-Alfort, 34 établissements scolaires, maternels, élémentaires, collèges et lycées, utilisent cette piscine. Ainsi, la piscine de Maisons-Alfort est ouverte de 7h30 le matin jusqu'à 22h, notamment parce qu'elle accueille les clubs, le public et les scolaires.

Monsieur le Maire indique que les créneaux supplémentaires ont pu être ouverts parce que l'Education nationale a demandé aux enfants de ne plus aller à la piscine. Plutôt que de perdre ces créneaux, la Ville les a donc réouverts à la population. Il demande alors à Monsieur Pohn si sa proposition consiste à pérenniser ces créneaux ouverts au public et, dans ce cas, ce qu'il propose concrètement : souhaite-t-il fermer les créneaux destinés aux écoles ou associer sur de mêmes créneaux le public et les scolaires ?

Monsieur le Maire lui rappelle également qu'il existe un deuxième lieu de baignade qui a ouvert, la Plage de Maisons-Alfort sur les Bords de Marne, accessible 60 heures par semaine. Il souligne ainsi que la Ville n'a pas attendu les dispositifs mis en place dans les communes voisines ou à Paris pour proposer une offre de baignade à ses habitants. Il conclut en disant qu'il existe finalement peu de communes disposant de deux lieux de baignade, particulièrement durant la période estivale.

Monsieur Cognet indique avoir pris connaissance de l'ordre du jour du Conseil Municipal et constate avec étonnement qu'aucun point n'est consacré aux épisodes caniculaires, pas même sous la forme d'un point symbolique. Il rappelle que Monsieur Chaulieu avait adressé un courriel aux parents d'élèves pendant la canicule, dans lequel il qualifiait celle-ci d'épisode exceptionnel. Il considère toutefois que ces épisodes ne peuvent plus être qualifiés d'exceptionnels et qu'ils sont appelés à se reproduire de plus en plus fréquemment. Il estime que la Ville doit désormais anticiper ces crises afin de pouvoir mieux les appréhender lorsqu'elles surviennent. Il évoque à ce titre différentes mesures, telles que l'installation de ventilateurs dans les écoles, l'ouverture de la piscine et l'accès à la baignade.

Il considère également qu'une adaptation sur le long terme est nécessaire, à travers un véritable plan d'adaptation au dérèglement climatique. Il cite notamment l'accès à l'eau, la débitumisation, le développement des mobilités douces ainsi que l'utilisation de revêtements clairs dans l'espace public. Il estime que la Ville de Maisons-Alfort accuse un retard important sur ces différentes questions.

Monsieur Cognet considère qu'il est temps, en 2026, de se saisir de ce sujet, alors que des épisodes climatiques de plus en plus extrêmes sont susceptibles de se produire, notamment en termes de chaleur, mais également d'orages et d'inondations. Il indique qu'il existe de nombreux autres types d'événements climatiques susceptibles de se produire et qu'il est désormais temps de s'emparer de cette question.

Monsieur le Maire indique qu'il a déjà eu l'occasion de s'exprimer à plusieurs reprises sur ce sujet. Il précise que la Ville ne manquera pas de le faire à nouveau, y compris en ce qui concerne les écoles. Il souligne que Monsieur Cognet a oublié de mentionner l'ensemble des actions menées en faveur des personnes âgées par le CCAS. Il tient à remercier l'ensemble du personnel, qui a été massivement mobilisé au quotidien, y compris dans les écoles.

Monsieur le Maire précise que la Ville n'a pas fait le choix de fermer les écoles, mais de les maintenir ouvertes, en lien avec l'Education nationale, les directions d'école, les enseignants et les fédérations de parents d'élèves, afin de gérer au mieux ces situations. Il rappelle enfin que les actions menées sur le long terme ont déjà été évoquées lors des précédents Conseils Municipaux.

Madame Panassac indique que son intervention rejoint en partie le sujet abordé par Monsieur Cognet sur la situation des écoles et des centres de loisirs. Elle rappelle que, si les écoles n'ont pas été fermées, les parents ont été invités à garder leurs enfants à domicile et que des températures supérieures à 35 degrés ont été relevées le matin dans plusieurs établissements scolaires. Elle souligne que les logements des familles ne présentent pas nécessairement des conditions plus favorables et rappelle que la majorité des parents travaillent, ce qui ne leur permet pas toujours de garder leurs enfants à domicile.

Madame Panassac considère que les épisodes caniculaires ne peuvent plus être qualifiés d'exceptionnels et qu'ils sont appelés à se reproduire plus fréquemment en raison du réchauffement climatique. Elle rappelle que son groupe avait déjà demandé, en 2020 puis au cours du précédent mandat, la mise en place d'un plan pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments municipaux. Elle souhaite que ce plan concerne non seulement les écoles, mais également les centres de loisirs, dont certains bâtiments en préfabriqués ne sont pas adaptés aux périodes de fortes chaleurs, ainsi que les équipements sportifs.

Elle indique également qu'une pétition de parents d'élèves aurait recueilli près de huit cents signatures à ce jour et précise que Monsieur le Maire devrait prochainement recevoir leurs représentants.

Madame Panassac souligne qu'un véritable plan ne saurait se limiter à une succession de mesures ponctuelles. Elle estime qu'il est nécessaire de commencer par établir un diagnostic afin de définir les priorités, puis de programmer les travaux sur plusieurs années, avec un calendrier et un budget précis. Elle demande si la Ville envisage de réaliser un audit des bâtiments municipaux, en donnant la priorité aux écoles, aux centres de loisirs et aux équipements sportifs, et si elle prévoit de mettre en place un plan pluriannuel d'adaptation des bâtiments, chiffré et accompagné d'un calendrier.

Monsieur le Maire rappelle que Madame Panassac et Monsieur Cognet appartiennent au même groupe et qu'ils ne peuvent pas poser à deux reprises la même question sur un même sujet. Les questions diverses sont libres et il ne s'oppose pas à ce que les échanges soient aussi nombreux que possible, mais il demande aux membres d'un même groupe de se concerter en amont afin d'éviter que les mêmes questions ne soient posées plusieurs fois.

Monsieur le Maire rappelle qu'il vient déjà de répondre à la question concernant les écoles. Il indique que les fédérations de parents d'élèves seront reçues la semaine prochaine, afin d'aborder ces questions mais également sur d'autres sujets. Il souligne que la Ville n'a pas attendu Madame Panassac pour agir. Il rappelle les différentes mesures et propositions déjà engagées, notamment dans le cadre du programme municipal 2026-2032, ainsi que d'autres actions engagées lors des précédents mandats et que la Ville a même été précurseuse dans plusieurs domaines. Il reconnaît que certaines situations sont difficiles lorsque la température atteint 36 degrés dans les écoles, rappelant toutefois que lorsque les températures atteignent 40 degrés à l'extérieur, il fait nécessairement très chaud à l'intérieur. Il estime donc qu'il faut continuer à adapter les écoles et à travailler sur ces questions.

Monsieur le Maire pointe également le changement de position de certains responsables écologistes et socialistes qui demandent désormais que les bâtiments soient climatisés, alors qu'ils ont pendant plusieurs années, défendu la position inverse. Il indique que l'absence de climatisation dans les bus serait notamment liée aux écologistes et aux socialistes qui, jusqu'en 2015, auraient interdit la climatisation dans les marchés d'appel d'offres. Il estime que la question doit désormais être abordée de manière pragmatique pour faire évoluer les pratiques.

Monsieur Pagès souhaite revenir sur la question du réchauffement climatique. Il rappelle que la commune vient de traverser deux vagues de chaleur successives et qu'une troisième est annoncée. Il souligne que ces épisodes sont amenés à se répéter et à s'aggraver dans les années à venir. Il demande donc à Monsieur le Maire quelles mesures il entend prendre pour adapter la Ville au changement climatique, et plus particulièrement pour protéger les enfants confrontés à de fortes températures dans les écoles.

Il revient sur le courriel adressé par Monsieur Chaulieu aux parents d'élèves, qui évoquait des épisodes exceptionnels et indiquait que toutes les mesures avaient été engagées. Monsieur Pagès estime que la situation aurait dû être anticipée, le réchauffement climatique étant désormais un phénomène récurrent. Il souligne que Monsieur le Maire, qui avait auparavant la délégation Enfance, aurait également pu anticiper ces épisodes de fortes chaleurs.

Monsieur Pagès considère que la gestion de ces épisodes n'a pas été suffisamment anticipée, évoquant notamment la présence d'un seul ventilateur par classe. Il rappelle que les parents d'élèves ont également alerté la municipalité sur cette situation à travers une pétition ayant recueilli 800 signatures. Il demande donc à Monsieur le Maire quelles mesures la Ville compte prendre pour accélérer la rénovation des écoles, la végétalisation des cours, installer des protections solaires efficaces dans les salles et mettre en place un véritable protocole d'adaptation aux fortes chaleurs.

Monsieur Pagès souhaite aussi intervenir sur la situation des logements confrontés au phénomène de « bouillire thermique. En effet, il indique que les locataires d'ICF La Sablière de la rue Jean Jaurès alertent la Ville depuis plusieurs années sur les problèmes d'isolation de leurs logements. Il regrette qu'aucun inspecteur d'hygiène ne se soit déplacé, alors même que l'ARS aurait demandé que cela soit fait. Il demande donc à Monsieur le Maire ce que la Ville entend faire pour accompagner ces habitants.

Monsieur Pagès aborde ensuite la question des personnes fragiles et l'accès à la piscine et à la plage pendant les périodes de canicule. Il cite l'exemple de trois communes qui ont rendu la piscine gratuite pour les personnes fragiles pendant la canicule et considère qu'il s'agit d'exemples dont la municipalité pourrait s'inspirer.

Il estime par ailleurs que Monsieur le Maire et Monsieur le Député ne sont pas suffisamment déterminés à agir en faveur de l'environnement. Il revient notamment sur leur position concernant les normes d'isolation, ainsi que sur leur soutien aux budgets des gouvernements de Monsieur Macron, qu'il accuse d'avoir divisé par quatre le Fonds vert destiné notamment à la rénovation des écoles. Il critique également leur soutien à la loi Duplomb, qu'il considère comme dangereuse pour la santé.

Monsieur Pagès conclut en indiquant qu'il est encore temps d'adapter la Ville au changement climatique et lui demande ce qu'il attend pour agir.

Monsieur le Maire indique qu'il vient précisément de répondre à ces questions et considère que ces propos relèvent de l'idéologie. Il précise qu'il préfère soutenir Monsieur Retailleau plutôt que Monsieur Mélenchon, qu'il qualifie de « gourou d'extrême gauche ».

Il souhaite aux membres du Conseil Municipal une bonne soirée ainsi qu'une bonne saison estivale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'R. Maria'.

Romain MARIA

Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'O. Capitanio'.

Olivier CAPITANIO

Annexe aux questions diverses

Question orale LFI au Conseil Municipal du 3 juillet 2026 - Recyclage des vêtements à Maisons-Alfort -

Il y avait 16 points de recyclage de vêtements sur Maisons-Alfort, il n'en reste aujourd'hui que 2 : la Croix-Rouge aux Planètes et un conteneur TISSECO dans le quartier d'Alfort. La carte du site internet « Service public » en mentionne encore actuellement 5, dont 4 n'existent plus.

15 jours après l'annonce de la cessation d'activité du réseau « Le Relais » le 9 juin 2026, toutes les bornes de ce réseau étaient déjà retirées de Maisons-Alfort, alors même que des bornes « Le Relais » sont toujours présentes à ce jour dans des communes avoisinantes : Créteil, Saint-Maur des Fossés.

Soucieux d'écologie, de réemploi de recyclage, beaucoup de Maisonnaises et de Maisonnais ont à cœur de pouvoir trier et recycler leurs textiles dans de bonnes conditions, comme le montrent les nombreux échanges à ce sujet sur les différents réseaux sociaux d'habitantes et habitants de la commune. A défaut de pouvoir valoriser leurs textiles parfois en bon ou en très bon état, leur seule issue pratique, facilement et rapidement accessible serait de les jeter dans le conteneur des ordures ménagères. Est-ce la bonne solution ?

Comment marche la filière de revalorisation du vêtement :

- Les distributeurs de vêtements neufs s'acquittent d'une écotaxe de 3cts d'euro/vêtement vendu, qui doit servir à financer le fonctionnement de la filière recyclage (concept de la responsabilité élargie des producteurs (REP) appliqué à la filière de l'habillement depuis 2007)
- Les vêtements étant considérés comme des déchets dangereux (en raison de leur composition et du contact avec l'intimité des utilisateurs), seuls des opérateurs agréés peuvent assurer la collecte et la revente ou revalorisation des vêtements, textiles et chaussures jetés par les particuliers
- La filière accuse une profonde crise liée à l'augmentation rapide du volume de vêtements consommés et jetés par les français, couplée à une baisse de la qualité des vêtements collectés, notamment liée à l'essor de la fast-fashion. Ces vêtements de mauvaise qualité ne présentent quasiment aucune valeur en recyclage. Une réforme de la filière est en cours au niveau national, sur impulsion du Ministère de la Transition Ecologique, et devrait aboutir au cours de l'année 2026.

Quels sont les enjeux de la disparition des conteneurs de dépôt des vêtements usagés ?

- Environnementaux/sanitaires
 - les textiles jetés avec le tout-venant ou abandonnés en décharges sauvages sont une source de pollution potentiellement impactante : émissions de gaz à effets de serre et polluants en décharge, microplastiques qui se retrouvent dans les eaux souterraines ou les cours d'eau
- Economiques/industriels
 - Augmentation des volumes de déchets en déchetterie ou en tout-venant ==> pression accrue sur les infrastructures existantes. La collecte de vêtements usagés pour Maisons-

Alfort représenterait environ 250 tonnes annuelles de déchets supplémentaires à traiter par la collectivité

- Dommages possibles aux installations de traitement des déchets (enroulement dans les machines de tri de la poubelle jaune ou dommages aux fours d'incinération)
- Réglementaires
 - L'enfouissement ou l'incinération de textiles sont interdits en France depuis 2009 s'il existe des filières de valorisation de la matière, et interdits en Europe depuis janvier 2025. Ainsi, Maisons-Alfort pourrait se trouver en dehors des dispositions réglementaires françaises et européennes en la matière.

Que pourrait faire la commune de Maisons-Alfort ?

- Soutenir les structures existantes dans l'augmentation évidente de leurs volumes d'activité et les accompagner dans leur développement sur le territoire, selon une stratégie co-construite avec ces opérateurs.
- La collecte et la valorisation des déchets est du ressort du Territoire ; Maisons-Alfort est l'une des communes les plus importantes du PEMB, et a à ce titre un poids non négligeable dans l'orientation de sa politique. Elle pourrait en profiter pour porter une voix innovante et devenir chef de file sur cette question dans le Territoire, voire au niveau national, et être force de propositions afin de palier à la disparition des conteneurs Le Relais sur le territoire. Le gouvernement a renouvelé son soutien à la filière REP du textile en 2026, démontrant d'une mobilisation nationale favorable à l'émergence d'initiatives reposant sur les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire. Maisons-Alfort pourrait être acteur dans la démarche actuelle menée par le gouvernement de réforme de cette filière REP.
- Accompagner les acteurs en présence sur le territoire dans leur mise en relation et la mise en place de nouveaux réseaux de valorisation des vêtements usés des maisonnais et maisonnaises. Les textiles qualitatifs pourront être remis dans le circuit marchand grâce aux acteurs classiques (Emmaüs, la Croix rouge), tandis que ceux qui ne sont plus vendables en l'état pourront rejoindre les circuits de recyclage innovants visant à les réutiliser ou les transformer, par exemple en matériaux de construction (FabBRICK).

Au regard des éléments présentés et des 3 propositions que nous faisons au conseil municipal, quelles actions la Mairie compte engager pour agir face au déficit actuel de la commune en matière de recyclage de vêtements ?